

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Détergent
Récipients de $\geq 20\text{l}$ à usage commercial uniquement

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur: COFRAN FLF
1, Place des Papeteries
92000 Nanterre
France
Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00
Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 16

Personne à contacter:
E-mail: info@cofran.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'Aspiration	Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Pendant l'utilisation peuvent se former des mélanges de l'airvapeurinflammables.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Dangers pour la Santé

- Contact avec la Peau:** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: hydrocarbures, faible viscosité
éthoxylate d'alcool



Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de Prudence

- Prévention:** P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:** P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

2.3 Informations sur les autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales:

Produit à base d' huiles minérales hautement raffinées et d' additifs anticorrosion type hydrocarbures volatiles.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
hydrocarbures, faible viscosité	EINECS: 926-141-6	50,00% - <100,00%	01-2119456620-43	
White spirit, low viscous	EC: 919-164-8	10,00% - <25,00%	01-2119473977-17	
éthoxylate d'alcool	Polymère	5,00% - <10,00%		
dérivé du glycol	EINECS: 203-961-6	1,00% - <5,00%	01-2119475104-44	
Fatty alcohol ethoxylate	Polymère	1,00% - <3,00%		

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
hydrocarbures, faible viscosité	EINECS: 926-141-6	CLP: Asp. Tox. 1;H304 EUH066
White spirit, low viscous	EC: 919-164-8	CLP: Asp. Tox. 1;H304, Aquatic Chronic 3;H412, STOT RE 1;H372 EUH066
éthoxylate d'alcool	Polymère	CLP: Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H302
dérivé du glycol	EINECS: 203-961-6	CLP: Eye Irrit. 2;H319
Fatty alcohol ethoxylate	Polymère	CLP: Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H302

CLP: Règlement n° 1272/2008

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Laver à l'eau courante et au savon. Eviter le dégraissage excessive de la peau.

Ingestion: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Risque de lésions oculaires graves. En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence. Maux de tête.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: A une température suffisamment élevée, la formation d'un mélange inflammable air-vapeur est possible.

5.3 Conseils aux pompiers

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Risque de concentration de vapeur au niveau du sol et dans les zones basses. Éviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Garder sous clef. Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Respecter les réglementations de stockage et de manipulation des liquides inflammables. Respecter le stockage de solvants inflammables avec d'autres solvants. Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

7.3 Utilisation(s) finale(s) parti-culière(s): Non applicable

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
dérivé du glycol	STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
dérivé du glycol	TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
dérivé du glycol	VME	10 ppm 67,5 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
dérivé du glycol	VLE	15 ppm 101,2 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection à coques.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Protection de la peau

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: ≥ 480 min
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques:

Non connu.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique

pH: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition: Non applicable

Point d'éclair: 79 °C

Inflammabilité (solide, gaz): non déterminé

Limite supérieure d'inflammabilité (%): Non applicable aux mélanges.

Limite inférieure d'inflammabilité (%): Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur: Non applicable aux mélanges.

Densité de vapeur relative: Non applicable aux mélanges.

Densité: 0,82 g/ml (15,00 °C)

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

8/15

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)
White spirit, low viscous	DL 50 (Rat): > 6.300 mg/kg
éthoxylate d'alcool	DL 50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg
dérivé du glycol	DL 50 (Rat): 3.384 mg/kg
Fatty alcohol ethoxylate	DL 50 (Rat): 300 - 2.000 mg/kg (OECD 423)

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité	DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)
dérivé du glycol	DL 50 (Lapin): 2.700 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité	OECD 404 Pas irritant.
éthoxylate d'alcool	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.
Fatty alcohol ethoxylate	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

Fatty alcohol ethoxylate	OECD 405 (Lapin): Provoque des brûlures oculaires.
--------------------------	---

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité

Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

éthoxylate d'alcool

Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Fatty alcohol ethoxylate

(Cobaye)
Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagenicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité CL 50 (Poisson, 96 h): 1.000 mg/l (OECD 203)

White spirit, low viscous CL 50 (Poisson, 96 h): 10,1 - 100 mg/l

éthoxylate d'alcool CL 50 (Poisson, 96 h): 10 - 100 mg/l

dérivé du glycol CL 50 (Poisson, 96 h): 1.300 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité CL 50 (Daphnie, 48 h): > 1.000 mg/l (OECD 202)

White spirit, low viscous CE50 (Daphnie, 48 h): 10,1 - 22 mg/l

éthoxylate d'alcool CE50 (Daphnie, 48 h): 10,1 mg/l

dérivé du glycol CE50 (Daphnie, 48 h): > 101 mg/l

Toxicité chronique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité CE50 (Algue, 72 h): > 1.000 mg/l (OECD 201)

éthoxylate d'alcool CE50 (Algue, 72 h): 10,1 mg/l

dérivé du glycol CE50 (Algue, 96 h): > 101 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Non applicable aux mélanges.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbures, faible viscosité	69 % (28 jr, OECD 301F) Le produit est facilement biodégradable.
White spirit, low viscous	Le produit est facilement biodégradable.
éthoxylate d'alcool	> 60 % (28 jr) Le produit est facilement biodégradable.
Fatty alcohol ethoxylate	> 60 % (28 jr, OECD 301B) Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Codes européens de déchets

07 06 04*: autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: | — |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: | — |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| N° de danger (ADR): | — |
| Code de restriction en tunnel: | — |
| 14.4 Groupe d'emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

IMDG

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: | — |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: | — |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| N° d'urgence: | — |
| 14.3 Groupe d'emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

IATA

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: | — |
| 14.2 Nom de transport complet: | — |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| 14.4 Groupe d'emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) no 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I
SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

Classé: 36

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Date de Révision: 25.04.2025

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Abréviations et acronymes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable